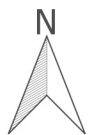




# PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



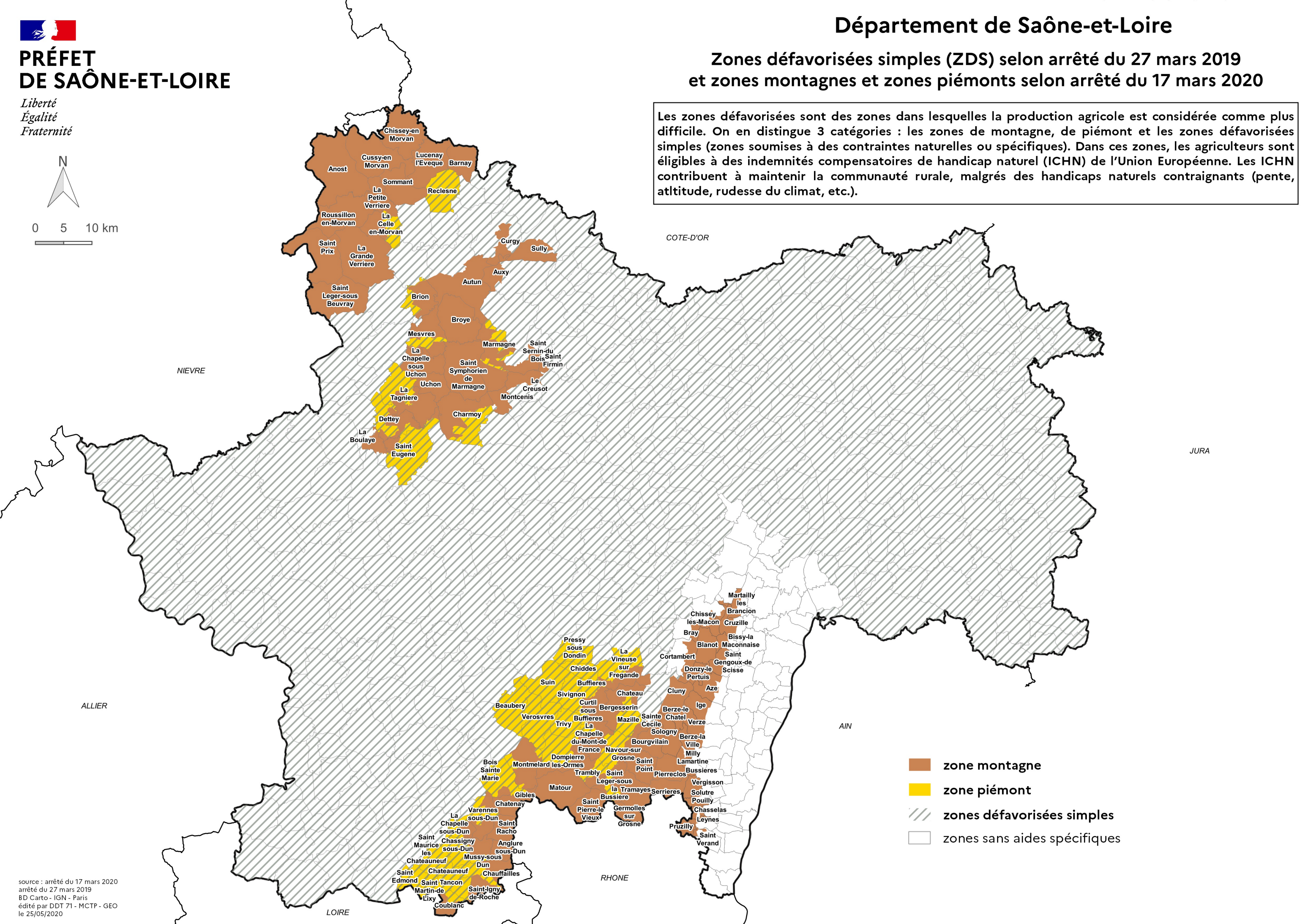
0 5 10 km



## Département de Saône-et-Loire

### Zones défavorisées simples (ZDS) selon arrêté du 27 mars 2019 et zones montagnes et zones piémonts selon arrêté du 17 mars 2020

Les zones défavorisées sont des zones dans lesquelles la production agricole est considérée comme plus difficile. On en distingue 3 catégories : les zones de montagne, de piémont et les zones défavorisées simples (zones soumises à des contraintes naturelles ou spécifiques). Dans ces zones, les agriculteurs sont éligibles à des indemnités compensatoires de handicap naturel (ICHN) de l'Union Européenne. Les ICHN contribuent à maintenir la communauté rurale, malgré des handicaps naturels contraignants (pente, altitude, rudesse du climat, etc.).



- zone montagne
- zone piémont
- zones défavorisées simples
- zones sans aides spécifiques

source : arrêté du 17 mars 2020  
arrêté du 27 mars 2019  
BD Carto - IGN - Paris  
édité par DDT 71 - MCTP - GEO  
le 25/05/2020